

**Projet d'aménagement du Parc maritime
de la Pointe de Rivière-du-Loup
par la Corporation du carrefour maritime de Rivière-du-Loup**

Dossier : 6211-04-058

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 20 novembre 2012 au 4 janvier 2013**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet d'aménagement du Parc maritime de la Pointe de Rivière-du-Loup* par la Corporation du carrefour maritime de Rivière-du-Loup a pris fin le 4 janvier 2013. Conformément au mandat qui lui a été confié le 8 novembre 2012 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 20 novembre 2012 au 4 janvier 2013, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Le secteur de la Pointe de Rivière-du-Loup bénéficie d'une zone portuaire de grande affluence où transitent plusieurs dizaines de milliers de personnes chaque année. On y trouve une marina ainsi que les installations de la Société des traversiers du Québec, des Croisières AML et de la Société Duvetnor. Toutefois, selon la Corporation du carrefour maritime de Rivière-du-Loup, les aménagements et les infrastructures actuels ne permettent pas d'optimiser le développement récréotouristique de ce secteur, ni de maintenir à long terme les services présentement offerts. Elle souhaite donc une réorganisation des lieux et la création de nouveaux espaces récréatifs afin de répondre aux exigences fonctionnelles des activités maritimes et aux normes en vigueur.

Dans le milieu aquatique, le projet consiste à effectuer le dragage de la surface réservée à la marina et des zones d'accostage des Croisières AML et de la Société Duvetnor. Le promoteur prévoit également de l'engrènement pour une protection accrue contre l'érosion des rives et l'ajout de quelques quais pour permettre l'accostage de 50 bateaux. Pour le volet terrestre du projet, il y aurait notamment la construction d'un bâtiment principal ou la rénovation de la capitainerie actuelle, d'aires de service pour les opérations maritimes de même que la relocalisation du réservoir pétrolier et du système de gestion des eaux usées.

Le promoteur souhaiterait entreprendre les travaux dès le printemps 2013 pour une inauguration du parc maritime au début de l'été 2014.

(Extrait du communiqué émis le 20 novembre 2012)

La modification du projet

Au début du mandat d'information et de consultation du dossier par le public, la Corporation du carrefour maritime de Rivière-du-Loup a fait parvenir au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) les modifications qu'elle apportait à son projet.

Ces modifications avaient trait, notamment, à la reconfiguration de la rampe de mise à l'eau et à l'empiètement sur le milieu marin envisagé tels que décrits dans l'étude d'impact initiale. Les modifications au projet avaient comme répercussion de revoir à la baisse l'ampleur du projet global. Le 3 décembre, le BAPE a rendu publics les changements apportés au projet et qui étaient décrits dans le document acheminé au MDDEFP. Lors de la séance publique d'information du BAPE tenue à Rivière-du-Loup le 12 décembre 2012, le promoteur a présenté le nouveau projet.

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent des renseignements colligés lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

les travaux de dragage et leurs répercussions :

- l'éventualité de réaliser les travaux de dragage de la marina en même temps que ceux de la Société des traversiers du Québec (STQ) pour diminuer les répercussions sur la qualité de vie des riverains ;

- les odeurs nauséabondes en lien avec le dragage des sédiments, les mesures d'atténuation prévues et le suivi qui serait fait ;

les autres répercussions :

- la visibilité, notamment pour les touristes, de l'endroit où seraient entreposées les remorques de bateaux et leur localisation dans d'autres marinas ;
- les raisons pour lesquelles il n'y a pas eu d'entente pour l'aménagement d'un bâtiment commun à la STQ et la Corporation du carrefour maritime de Rivière-du-Loup ;
- l'espace muséal mettant en valeur le patrimoine maritime local de Rivière-du-Loup et celui prévu pour mettre en valeur le patrimoine de la Première Nation Malécite de Viger.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresses
Bibliothèque municipale Françoise-Bédard	67, rue du Rocher, Rivière-du-Loup
Centre administratif de la Première Nation Malécite de Viger	217, rue de la Grève, Cacouna

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
28 novembre 2012		Le Saint-Laurent Portage
28 novembre 2012	Journal de Québec	
28 novembre 2012	Journal de Montréal	
5 décembre 2012		Le Saint-Laurent Portage

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
20 novembre 2012 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent	181	Site du BAPE
3 décembre 2012 Annonce des modifications apportées au projet	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent	181	Site du BAPE
12 décembre 2012 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	12 décembre 2012
Lieu	Hôtel Universel de Rivière-du-Loup Salle Rivière-du-Loup B Rivière-du-Loup
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Julie Olivier, conseillère en communication
Promoteur	M ^{me} Esther Blier, Corporation du Carrefour maritime de Rivière-du-Loup M. William Grenier, Corporation du Carrefour maritime de Rivière-du-Loup M. Michel Morin, Corporation du Carrefour maritime de Rivière-du-Loup M. Marc Pelletier, consultant
Assistance	32 personnes
Durée	1 h

Les relations de presse

Une entrevue a été accordée à la station radiophonique *CIEL-FM 103* avant la tenue de la séance d'information afin de renseigner les citoyens sur la teneur de cette séance, sur le BAPE et sur la demande d'audience publique.

Quatre médias étaient représentés à la séance d'information tenue à Rivière-du-Loup : *Le Soleil*, *Canal V*, les hebdomadaires régionaux *L'Info Dimanche* et *Le Saint-Laurent Portage* ainsi que *CIEL-FM 103*. Une entrevue a été accordée à la suite de la séance d'information à *CIEL-FM 103*. Cette entrevue reprenait essentiellement les préoccupations soulevées lors de la séance publique d'information.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du 20 novembre 2012 annonçant le début du mandat a été repris en entier par le site Web *Le Lézard*, celui de la *Vitrine du Bas-Saint-Laurent* et celui de l'hebdomadaire régional *Info-Dimanche*. Ce dernier a aussi repris l'information rendue publique par le BAPE concernant les modifications apportées au projet par le promoteur.

Pour sa part, la station de télévision *CIMT TV* de Rivière-du-Loup a fait un reportage en ondes et sur son site Web sur la séance d'information que le BAPE devait tenir à Rivière-du-Loup. Ce média a aussi diffusé l'information liée aux activités du projet et à ses différentes répercussions. La station Radio-Canada de Rimouski, *CJBR*, a traité le dossier en entrevue avec le promoteur. La station de radio *CIEL-FM* a repris l'information du communiqué du BAPE qui annonçait le mandat qui lui avait été confié par le ministre ainsi que l'information liée aux modifications apportées au projet par le promoteur.

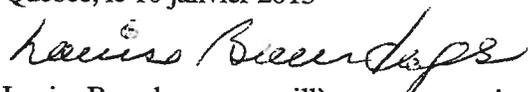
Les communautés autochtones

La Première Nation Malécite de Viger fait partie du conseil d'administration de la Corporation du carrefour maritime de Rivière-du-Loup, promoteur du projet, et elle est active au sein de cette organisation. Si le projet était autorisé, cette nation réaliserait notamment des activités muséales et un projet pilote de pêche à l'oursin.

Le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) n'a eu aucun commentaire à formuler sur l'étude d'impact qui lui a été transmise.

Le MDDEFP a fait parvenir, pour consultation de la Première Nation Malécite de Viger, la directive, l'étude d'impact ainsi que les questions-réponses et les commentaires des ministères et des organismes qui ont été consultés sur le projet.

Québec, le 10 janvier 2013



Louise Bourdages, conseillère en communication

En collaboration avec Julie Olivier, conseillère en communication